

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

12 Janvier 1875.

Chronique générale.

Plusieurs députés de l'extrême gauche, qui se montraient fort préoccupés de l'avènement d'un ministère Dufaure-Decazes, applaudissaient au bruit répandu que M. de Broglie était chargé de la composition du cabinet.

Le ministère Dufaure, disaient-ils, les forçait à une attitude de neutralité à l'égard des projets de loi tendant à organiser les pouvoirs du maréchal ; le ministère de Broglie, au contraire, leur donnait leurs coutées franches pour s'opposer à toute velléité de discussion des projets de lois constitutionnelles. Ils étaient sûrs, en outre, de se rencontrer avec l'extrême droite et la partie de la droite conduite par M. de Larcy sur ce terrain, ce qui assurait la majorité dans la Chambre aux idées de dissolution.

Malgré les graves préoccupations politiques du moment, M. le maréchal de Mac-Mahon s'est appliqué depuis quelques jours aux questions spécialement militaires.

M. le Président de la République attache, on le sait, un vif intérêt à ces questions vers lesquelles se portent les travaux et les études de toute sa vie, et, à l'heure qu'il est, ses pensées sembleraient autant s'appliquer aux problèmes soulevés par la loi des cadres qui, on le sait, vient en discussion samedi, qu'à la formation du prochain ministère.

Le *Daily Telegraph* nous fait part d'une information qui mérite une attention toute particulière. D'après lui, le ministre des travaux publics de France, dans une conversation qu'il a eue avec le lord-maire, aurait dit qu'il avait reçu de lord Derby, par l'entremise de lord Lyons, un document concluant à ce que des arrangements soient pris en vue de la construction d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, et autorisant la formation d'une compagnie au capital de 25 millions pour des essais préliminaires.

Par suite de l'organisation de la télégraphie militaire, on a créé un nombre de régions télégraphiques égal à celui des régions militaires.

M. le ministre des finances devra, sans se préoccuper de la crise ministérielle, continuer l'étude des propositions budgétaires pour l'année 1876 et surtout chercher les moyens d'assurer l'équilibre du budget de 1875.

Voici dans quels termes le *Pays* trace à M. le duc de Broglie la conduite qu'il devra tenir, s'il prend la direction du nouveau cabinet :

« Si les choses se passent ainsi, nous ne devons pas désespérer du salut : nous faisons à M. le duc de Broglie l'honneur de le voir plus conservateur qu'homme de parti,

et nous espérons que, de retour au pouvoir, éclairé par l'expérience du passé, ayant conscience des périls qui nous assiégent, il s'occupera uniquement de porter les derniers coups à la République. Dans cet ordre d'idées, sa tâche est tracée ; à l'aide de la majorité du 24 mai qu'il peut reconstituer, il lui faut obtenir de l'Assemblée actuelle une loi électorale dont le point capital devra être la substitution du vote par arrondissement à l'unique scrutin de liste.

» Ensuite il renouvellera de fond en comble le personnel administratif et judiciaire, insuffisamment modifié jusqu'à ce jour. A part l'aptitude indispensable, un pouvoir conservateur ne doit exiger en ce moment des fonctionnaires que ce seul titre : une haine éprouvée de la République et la détermination bien arrêtée de combattre à outrance l'opinion républicaine.

Un débat important s'est élevé à la Chambre au sujet de pétitions qui réclamaient l'observation du repos dominical. Après une assez vive discussion, la Chambre a décidé de renvoyer ces pétitions au ministre des travaux publics. Celui-ci ne s'est pas opposé au renvoi ; il a même déclaré que ses sentiments concordaient parfaitement avec ceux des pétitionnaires, et qu'il n'avait cessé, comme ministre, de veiller à l'exécution de la loi.

Nous ne pouvons suspecter les déclarations de M. Caillaux ; mais alors il faut reconnaître que ses ordres sont bien mal exécutés, comme en témoignent les nombreuses protestations dont souvent nous nous sommes faits les échos. Espérons que la discussion aura pour résultat de rendre plus efficace le bon vouloir du ministre. C'est évidemment ce qu'a voulu la Chambre et ce que demandait à la fois l'éloquent rapporteur, M. le marquis de Montlaur et M. le baron Chaurand.

On affirme que M. le duc d'Audiffret aurait refusé de faire partie du cabinet présidé par M. le duc de Broglie.

On a fait courir le bruit que M. Ducros, préfet de Lyon, serait nommé préfet de police.

D'après le *Courrier de France*, cette prétendue nouvelle est absolument inexacte. Dans toutes les combinaisons en suspens, M. le préfet de police reste à son poste, sur la prière du Président de la République.

Après le vote qui a renversé le ministère, un membre du centre droit s'est adressé à un membre du centre gauche et lui a dit : « Vous et vos amis, vous venez de renverser le ministère Martignac. » Le député du centre gauche a répondu : « Eh bien ! il vous reste le duc de Broglie pour faire le ministère Polignac. »

Dans la *Gazette de France*, M. de Larcy fait rectifier comme il suit ce qui avait été dit sur son entrevue avec le maréchal :

« Le compte rendu donné par le *Soir* et par le *Journal des Débats* de l'entrevue qui a eu lieu à l'Élysée entre M. le maréchal de Mac-Mahon et M. de Larcy est complète-

ment inexact, et la mention qui en est faite par l'*Agence Havas* est tout aussi erronée.

» Le maréchal n'a point proposé à M. de Larcy de se charger de la formation d'un cabinet.

» M. de Larcy n'a point déclaré qu'il était résolu à combattre et à repousser les lois constitutionnelles.

» Puisqu'il est nécessaire de rétablir la vérité sur des points si complètement défigurés, nous devons affirmer que M. de Larcy, sur l'interrogation qui lui a été adressée, s'est borné à répondre qu'il ne croyait pas possible de trouver dans l'Assemblée une majorité pour les lois constitutionnelles telles qu'elles sont actuellement présentées.

Plusieurs journaux ont signalé la promotion de M. Léon Renault, préfet de police, dans la Légion d'Honneur, comme l'indication de sa retraite.

« Evidemment, dit à ce sujet le *Moniteur*, le préfet actuel de police peut être entraîné, comme très-haut fonctionnaire politique, à donner sa démission à la suite de celle du cabinet, et cela dépend de celui qui lui succédera. »

Mais nous devons dire que, jusqu'à présent, M. Léon Renault n'a pas de raison particulière de donner sa démission, et qu'il n'y a eu en jeu aucune combinaison ministérielle qui puisse l'y déterminer.

Toujours à propos de déclaration de M. Casimir Périer, faites au sein du centre gauche, nous lisons dans le *Moniteur* :

« Nous ne voulons certes pas suspecter la bonne foi des déclarations faites par le dernier ministre de M. Thiers et nous inscrivons en faux contre sa protestation, mais il nous est impossible de ne pas faire remarquer que sur quinze personnes qui assistaient à la dernière conférence de l'Élysée, douze au moins attestent avoir compris que M. Casimir Périer et ses amis voteraient la priorité de la loi sur le Sénat.

» Nous croyons même savoir que M. Dufaure avait rédigé lui-même l'article suspensif adopté par la majorité de la commission. »

M. Dufaure jugera-t-il possible de démentir des assertions aussi nettes ?

On lit dans la *Patrie* :

« On annonce qu'une grande réunion de tous les princes d'Orléans doit avoir lieu à Bruxelles vers le 4 février prochain.

» C'est à cette dernière date, en effet, que sera célébré dans cette ville le mariage du prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha, fils de la princesse Clémentine, avec sa petite-cousine, la princesse Louise, fille aînée du roi des Belges, qui va bientôt atteindre ses dix-huit années.

» La presse étrangère commence à s'occuper de cette assemblée de famille, à laquelle, à tort ou à raison, elle prête une certaine portée politique.

» Nous devons toutefois faire remarquer que le général duc d'Aumale n'y assistera probablement pas. Le commandant en chef du corps d'armée de Besançon a accepté, pour cette année, la présidence du banquet des anciens élèves du collège Henri IV, banquet fixé précisément au 4 février prochain. »

Evidemment l'on peut croire qu'à propos du mariage dont il est question, les princes d'Orléans pourront être amenés à parler politique, mais il leur est si facile d'en parler également ailleurs que nous ne croyons pas beaucoup à la grande portée de cette réunion spéciale à ce point de vue.

Croirait-on qu'au sujet de l'inauguration de l'Opéra, il s'est élevé une question Thiers ? Voici la note que publient solennellement les journaux dévoués à l'ancienne présidence :

« Plusieurs journaux prétendent que M^{me} Thiers aurait refusé à la dernière heure et peu gracieusement une loge offerte par M^{me} la maréchale de Mac-Mahon pour la représentation de l'Opéra.

» Cette assertion est tout à fait inexacte. Aucune loge n'a été offerte à M^{me} Thiers, qui n'a pu, par conséquent, refuser ce qu'on ne lui offrait pas. »

Le ton de cette note ne permet pas de douter qu'à l'hôtel Bagration l'on considère comme un manque complet d'égards cet oubli de M^{me} Thiers dans la distribution des loges. Pauvre grandeur déchue !

L'*Ordre* et le *Pays* ont paru encadrés de noir pour l'anniversaire de la mort de Napoléon III. Dans la journée, une messe solennelle avait été dite à Saint-Augustin, où assistait une foule assez nombreuse. Au premier rang se trouvait M. Rouher, en compagnie des autres notabilités du parti impérialiste. La reine Isabelle s'était fait représenter par son chambellan.

Les journaux officiels font presque un crime au gouvernement de n'avoir pas empêché la célébration de ces messes. C'est pousser le zèle un peu loin.

LA LOI SUR LES CADRES.

On trouvera, dans le résumé suivant de la nouvelle rédaction du projet de loi distribué à l'Assemblée, les articles principaux sur lesquels portera le débat :

L'article 2 détermine pour le pied de paix et le pied de guerre le nombre et la composition des cadres. L'opinion soutenue par le ministre n'a donc pas prévalu.

L'article 3 doit être cité en entier.

L'infanterie comprend :

« 144 régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies, plus 3 compagnies de dépôt.

» 18 bataillons de chasseurs à pied à 4 compagnies, plus 1 compagnie de dépôt.

» 6 bataillons de chasseurs de montagne destinés à la défense des régions montagneuses du territoire, se recrutant principalement dans ces régions et ayant la même composition que les bataillons de chasseurs à pied.

» Elle comprend en outre les troupes suivantes, spéciales au 19^e corps, savoir :

» 22 régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies, plus 3 compagnies de dépôt.

» 4 régiments de zouaves à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 1 compagnie de dépôt.

» 4 régiments de tirailleurs algériens à 4 bataillons de 4 compagnies, plus 1 compagnie de dépôt.

» 1 légion étrangère à 4 bataillons de 4

compagnies. Le nombre des bataillons et des compagnies de la légion étrangère pourra être modifié par décret présidentiel suivant les ressources du recrutement.

» 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique. Le nombre des compagnies de ces bataillons est déterminé par le ministre de la guerre suivant les nécessités du service.

» 4 compagnies de discipline dont 4 de pionniers et 4 de fusiliers.

» Le nombre des capitaines est maintenu à 6 par bataillon : les cadres de la 1^{re} et de la 4^e compagnie comportent chacun 2 capitaines.

» La composition des cadres de ces corps de troupe sur le pied de paix, et sur le pied de guerre, et leurs effectifs en simples soldats pour le pied de paix, sont donnés par la série A des tableaux annexés à la présente loi, sous la réserve des dispositions contenues dans la loi d'administration à intervenir en ce qui concerne les comptables des corps de troupes. Cette réserve s'étend aux troupes de toutes armes.

Il convient de rapprocher de ces dispositions celles qui sont spécifiées par l'article 65.

« L'organisation du bataillon à 4 compagnies sera appliquée en premier lieu aux bataillons de chasseurs à pied et de chasseurs de montagne. Elle sera successivement étendue à toute l'infanterie. »

Cette rédaction est toute récente : il y a peu de jours, en effet, la commission demandait que la réforme fût opérée en trois ans. En laissant le ministre de la guerre juge de l'opportunité de l'application, et en se bornant à maintenir le point de principe, la commission a voulu, sans aucun doute, éviter une discussion publique, qui pourrait ne pas être sans inconvénients.

Les trois articles que nous venons de citer sont les plus importants : nous n'insisterons pas sur les autres dispositions que la discussion publique fera prochainement connaître en détail.

Mentionnons seulement l'adoption définitive des 38 régiments d'artillerie d'abord contestés par la commission.

LA POLITIQUE DU Figaro.

Voici ce que dit M. H. de Villemessant dans le Figaro :

« Un journal n'a pas le droit de se désintéresser des incidents où se traîne la politique présente, mais je crois que ce serait commettre une autre erreur que de s'y intéresser à l'excès et d'en grossir l'importance.

» Je saisis même avec empressement cette occasion d'expliquer la ligne de conduite que le Figaro suit en ce qui concerne la politique.

» Par des fautes qui ne sont pas les miennes, le principe que j'ai toujours défendu, sur lequel je compte encore pour sauver un jour la France, se trouve malheureusement rejeté bien loin. Je me contente donc d'assister comme spectateur aux tentatives louables qu'on essaie pour nous faire un gouvernement, en favorisant cependant de tous mes efforts le régime qui maintient actuellement l'ordre et la tranquillité dans la rue.

» Quant aux nuances diverses, quant à tel ou tel ministère, à telle ou telle façon de porter la cocarde, j'avoue ne pouvoir me décider à prendre parti. Le Figaro, en dépouillant chaque jour tous les journaux avec un soin dont je me plais à louer avec tout le public mon collaborateur Magnard, s'efforce d'exposer à ses lecteurs le plan général de toute la politique, les dispositions ou les espérances de chaque parti.

» Ils sont assez sagaces pour se faire une opinion en étudiant toutes ces évolutions comparées, sans exiger que je leur en impose une.

» La seule que j'aie, mais passionnément, c'est le désir de voir la France, si prospère au point de vue matériel, retrouver l'équilibre de ses forces morales et cesser d'étonner l'Europe par sa cruelle facilité à annuler les dons incomparables que Dieu lui a faits.

» Par malheur, ce n'est ni feu le ministre Chabaud-Latour, ni celui qui lui succédera, eût-il à sa tête M. de Broglie dont l'intelligence et la fermeté inspirent tant d'espérances au parti conservateur qui peuvent faire ce miracle. Je ne l'attends que du temps, de la lassitude et de l'impuissance des partis.

Faute d'avoir pu résoudre la crise ministérielle, on l'a prorogée. Telle est la nouvelle que nous donne l'Agence Havas et que confirment tous les journaux officieux. On attendra, pour former le nouveau cabinet, que l'Assemblée ait dit son dernier mot sur les lois constitutionnelles.

Cette résolution a été prise dans un conseil des ministres, après que M. le duc de Broglie eut décliné la mission qui lui avait, paraît-il, été réellement confiée et à laquelle il n'a renoncé qu'après avoir constaté, avec ses amis, l'impossibilité de réussir.

M. le maréchal s'est donc décidé à attendre, et, en attendant, les ministres démissionnaires garderont leurs portefeuilles. Mais quelle attitude observeront-ils dans la discussion de la loi sur la transmission des pouvoirs qui va venir aussitôt après celle des cadres ? Le Français dit qu'ils se borneront à écouter et n'interviendront pas dans le débat. D'ailleurs, ils porteraient à la Chambre une déclaration du gouvernement à cet égard.

Du lieu de sépulture des libres-penseurs.

A l'occasion de l'arrêté de M. le maire de Toulon relatif à la sépulture des libres-penseurs, arrêté que nous avons publié dans notre dernier numéro, les journaux *ejusdem farinae* ont ouvert le feu.

Le XIX^e Siècle en est stupéfait. Il épuise le dictionnaire des synonymes pour le qualifier. Il le traite de bizarre, d'illogique, d'abusif, de vexatoire, d'outrageant pour la liberté de conscience ; puis, à bout de souffle, il ajoute :

« Il peut se faire qu'en torturant le texte des lois qui régissent la matière, on arrive à justifier le parti auquel s'est arrêté le maire de Toulon ; ne témoigne-t-il pas de la plus déplorable et de la plus dangereuse intolérance ? »

Il n'y a pas besoin de torturer les lois pour justifier l'arrêté du maire de Toulon, dit le Monde. Il suffit de les appliquer et d'y obéir. C'est peut-être dur pour un rédacteur du XIX^e Siècle.

La loi du 23 prairial an XII, une loi qui est, comme on le voit, d'étiquette révolutionnaire, qui a été rendue au moment du passage de la République à l'Empire, et qui ne devrait pas être désagréable à un journal rédigé par d'anciens familiers de l'Empire, devenus républicains en attendant ; cette loi porte que, dans les communes où il y a plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un cimetière particulier, ou tout au moins que le cimetière doit être partagé en autant de parties qu'il y a de cultes, avec une entrée particulière pour chacune d'elles.

La même loi décide encore que les maires règlent la police des sépultures.

L'arrêté du maire de Toulon est donc tout-à-fait conforme à la loi, et l'écrivain qui lui reproche d'en avoir torturé le texte ne sait pas le premier mot des choses dont il parle.

Mais cet arrêté n'est pas moins conforme à la vraie liberté. On ne peut pas imposer aux hommes, ni dans la vie, ni dans la mort, la promiscuité avec des gens qui leur sont antipathiques et dont ils considèrent le contact comme une souillure. Que dirait le rédacteur de l'article, si l'on installait à son propre domicile un garnisier à perpétuité, sous prétexte que ce garnisier est enchanté de vivre à ses côtés ?

Les chrétiens forment une société qu'ils ne considèrent pas comme rompue par la mort. Ils vivent ensemble, et après cette vie ils aiment à dormir ensemble dans ce cimetière qui sert de lieu d'attente pour la résurrection. La présence à leurs côtés du corps d'un infidèle, d'un homme qui pendant sa vie a outragé toutes leurs croyances, leur est déplaisante, et ils y voient une profanation. Rien n'est plus légitime, et il faut n'avoir aucune notion de la justice, des délicatesses de l'âme pour se rire de ces sentiments.

La loi ne l'a pas fait, il est bon qu'elle soit appliquée.

Le XIX^e Siècle sait bien d'ailleurs que les enterrements des libres-penseurs sont des parades. Ils enterrent leurs morts comme ils enterrent Mardi-Gras, avec toutes sortes de manifestations qu'ils s'attachent à rendre aussi insolentes que possible pour les honnêtes gens. Quoi de plus simple que de les empêcher de se rencontrer avec les autres convois et de leur prescrire des heures spéciales et une entrée particulière ? Au lieu

d'un cimetière, on les enverrait à la voirie, qu'ils devraient, s'ils étaient logiques, se montrer satisfaits, puisque ce serait une consécration de leur croyance, tandis que le cimetière, qui annonce la vie future, en est la dénégation.

Mais puisque le XIX^e Siècle est en train de chercher des abus, nous allons, sans sortir du sujet, lui en signaler un sur lequel il pourra faire sa petite enquête et dire son sentiment.

Une jeune fille meurt dernièrement à Saumur. Elle était catholique, pratiquait sa religion, et avait reçu la communion à la Toussaint. La mort arrive, il semble que la religion doit s'approcher pour consoler celle qui durant sa vie lui a été si fidèle. Les parents montent la garde autour du lit et empêchent le prêtre de passer. La pauvre fille meurt, purifiée sans nul doute des souillures de la terre par cette confession du désir qui est la dernière ressource de ceux auxquels on refuse les sacrements. Elle meurt catholique, comme elle avait vécu ; son âme est à Dieu, son corps est à l'Eglise qui l'a baptisé et marqué du signe ineffaçable de ses sacrements. Mais les parents encore se retrouvent là ; ils décident que cette chrétienne, au mépris des croyances de toute sa vie, sera enterrée comme un chien, et jetée à la voirie sans une prière ; et cela se fait à la face d'une population indignée.

Comment le XIX^e Siècle juge-t-il ce fait, et que pense-t-il de la liberté que la secte dont il entreprend la défense laisse aux catholiques ?

Par nous, un tel fait est un outrage à tout ce qu'il y a de plus sacré, de plus inviolable ; c'est même un délit sur lequel on pourrait appeler les rigueurs de la justice, car le Code pénal punit ceux qui empêchent une personne d'exercer les pratiques de son culte, et il n'en est pas de plus chère au chrétien que de recevoir au dernier moment le pardon du ministre de Dieu, et de lui confier ses dépouilles pour qu'il les dépose dans une terre bénite. Armand RAVELET.

Etranger.

ESPAGNE.

Barcelone, 40 janvier.

A la représentation de gala qui vient d'être donnée au théâtre Liceo, le roi, entouré de toutes les notabilités, a été acclamé à son entrée.

Le programme se composait de fragments d'*Hernani*, de *Lucie de Lammermoor*, avec M^{me} Alberti, et du 3^e et du 4^e acte de *Faust*, chantés en italien.

La Rambla et la rue Saint-Ferdinand étaient seules illuminées.

Le départ du roi est fixé à demain 2 heures.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le concert qui sera donné demain au théâtre, par la musique municipale, s'annonce comme devant être plus brillant encore que celui de l'année dernière, lequel avait cependant dépassé les espérances des organisateurs de cette première fête de charité.

Il n'est guère possible, il est vrai, d'offrir un programme plus riche et plus varié que celui de la prochaine soirée au profit des pauvres. Les noms d'auteurs qui y figurent sont ceux de Gounod, Bériot, Bellini, Scudéri, Auber, Alard, Meyerbeer, Chopin, Franck, G. Onslow, Massenet et Reuschel.

M^{me} Barré-Sabati, une cantatrice dont on fait le plus grand éloge, se fera entendre dans quatre morceaux, parmi lesquels nous remarquons le grand air de la *Reine de Saba*.

M^{me} Maubert et M^{lle} Bersoullé exécuteront l'ouverture de l'*Etoile du Nord*, pour piano à quatre mains, et accompagneront les divers concertants.

Dans cette soirée, M. Martel, violoncelle solo du théâtre d'Angers, et M. Meurice et Chevreau, de l'orchestre du même théâtre, prêteront aussi leur concours à cette œuvre de charité.

Un amateur de notre ville exécutera sur le violon une magnifique fantaisie d'Alard, sur *Faust*, de Gounod. Il paraît qu'Alard a compté au nombre de ses meilleurs élèves

l'amateur distingué qui va nous faire entendre la fantaisie arrangée par l'illustre professeur et artiste.

Enfin, la musique municipale, sous la direction de M. Meyer, exécutera trois morceaux, notamment le grand duo de la *Norma* et l'ouverture de *Fra-Diavolo*.

Afin d'augmenter la somme destinée aux indigents, une quête sera faite pendant la seconde partie du concert.

Cette semaine, de tous côtés dans notre ville, à l'occasion de la fête des Rois, il y a eu de nombreuses réunions.

Les directeurs des œuvres de jeunes gens avaient préparé leurs enfants pour la circonstance et appelé les protecteurs de la jeunesse à applaudir les débuts lyriques et dramatiques de leurs jeunes garçons.

Jeudi, il y avait fête à Saint-Louis, dimanche soir à l'établissement de Notre-Dame du Fort.

Parlons d'abord de ce patronage.

La soirée a commencé par une chaussonnette comique : *Papa Bontemps*, suivie de la *Reine de Bavière*, l'une et l'autre chantées par des voix fort justes ; puis des acteurs véritables ont abordé une comédie très-spirituelle, *Les petites Misères de la vie humaine*. L'exécution a fait honneur aux interprètes, qui ont recueilli force bravos. L'*Avocat des Légumes* n'a pas reçu moins d'encouragements pour le bien fondé de sa cause. Un jeune violon que nous avions déjà entendu a fait preuve de progrès véritables dans l'*Exil*, admirablement joué, avec accompagnement de piano. M^{me} X..., dont le concours habile et bienveillant est toujours assuré aux œuvres de patronage, tenait le piano.

Voilà pour la première partie de la soirée.

Pour la seconde, de nouvelles surprises étaient ménagées aux spectateurs. Une comédie en un acte, *L'Honneur est satisfait*, a été enlevée avec un entrain extraordinaire. Les rôles étaient bien sus, l'esprit bien compris et rendu avec infiniment de tact. La soirée a été terminée par le *Charlatan guérisseur*, comédie qui n'était pas annoncée au programme, et qui a répandu la plus franche gaieté dans toute la salle.

L'assistance s'est retirée en félicitant les jeunes interprètes, et escomptant d'avance le plaisir d'une nouvelle soirée qu'a fait espérer le directeur de l'œuvre.

A Saint-Louis, la fête n'a pas été moins brillante ni moins animée. La foule était nombreuse, trop nombreuse même pour tenir dans la vaste salle de l'établissement.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant une pièce de vers composée pour la circonstance, et qui a été lue par l'un des élèves de quatrième. Cette fête restera comme l'un des meilleurs souvenirs de Saint-Louis. Elle prouve que cette maison se crée, dès ses premières années, de bonnes et glorieuses traditions.

Les tribulations d'un petit paresseux.

Ecoutez, s'il vous plaît, ce que disent les hommes :
Seuls ils ont des ennuis ; nous, à l'âge où nous sommes,
Nous ne saurions avoir ni peines, ni tourments.
Ainsi donc, un enfant n'a rien qui le tracasse !
Je voudrais bien vous voir, Messieurs, à notre place :
Vous changeriez d'avis, si vous aviez dix ans.

Jugez ! Avant le jour on nous tire l'oreille :
« Hors du lit, paresseux, allons, que l'on s'éveille !
Vite au travail ! debout, l'étude vous attend ! »
Puis il faut se lever, puis lire, puis écrire,
Apprendre des leçons qu'à peine on peut lire,
Et griffonner des mots qu'à peine l'on comprend.

Et cela sans parler... oui, sans parler. On ose
Nous punir pour un mot ! « Gare au premier qui cause ! »
— Comme si l'on défend à l'oiseau de chanter. —
Enfin, la cloche sonne ; il faut partir en classe,
Le cœur plein de soucis, et la tête bien basse,
Chargé de livres lourds, que l'on sue à porter !

Six heures chaque jour — jugez donc quel supplice ! —
Attendre sur les bancs que la classe finisse ;
Avec un maître ! un maître ! — oh ! je n'y puis tenir —
Un grand fantôme noir, laid comme sa grammaire,
Sec comme un mur de classe, et hargneux ! et sévère !
Il ne rit que s'il trouve un prétexte à punir !

Hélas ! quelle méthode il suit pour nous instruire !
Du matin jusqu'au soir, il ne cesse de dire,
De sa voix nasillarde : A genoux, polisson !
Théodore, au pain sec ! Georges, baissez la terre !
A la porte, Joseph ! Vous, au séquestre, Pierre !
Maurice, copiez vingt fois votre leçon !

Ce n'est pas tout ! jugez quand il prend ses lunettes !
Je voudrais vous y voir, oui, grands comme vous êtes !

C'est à sécher d'ennui, à périr de frayeur !
Et toujours il grommelle, et toujours il chicane,
Et toujours il punit ! Et puis, le bonnet d'âne
Qui vient, sur notre front, insulter à l'honneur !

De l'âne, pour un rien, on nous passe l'aigrette,
— Oui, Messieurs, c'est si vrai que je l'ai sur la tête ! —
Las ! est-on gracieux coiffé comme cela !
J'avais, à ce qu'il dit, offensé la grammaire !
Aussi me coiffa-t-il de la belle manière ;
Mais il tourna le dos... Bonsoir, et me voilà !

Me voilà... je me plains, quand il est, sur la terre,
Tant d'enfants délaissés, sans asile et sans mère,
Qui s'en vont mendiant le pain de chaque jour ;
Tant de pauvres petits courbés dans les usines,
Anges que le progrès a changés en machines ;
Et moi, que tant de cœurs aiment de tant d'amour !

Pour un peu de latin que l'on veut que j'apprenne,
J'accuse mes parents ; je leur fais de la peine ;
Et mon maître... Pardon, tu m'as fait trop heureux,
Mon Dieu ! daigne oublier mon ingrate parole :
Oui, la part des enfants qu'on envoie à l'école
Est la meilleure encore... s'ils n'étaient paresseux.
L'ABBÉ L. B.,
Professeur à Saint-Louis.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un commencement d'incendie a eu lieu chez M. Gerbron, coiffeur, rue Saint-Laud, à Angers.

L'intérieur du magasin était en flammes, et la maison n'ayant pas de corridor, il en résultait que les personnes qui couchent dans la maison n'avaient aucun moyen d'échapper à une mort terrible.

Heureusement que la devanture du magasin une fois enfoncée on a pu promptement se rendre maître de l'incendie occasionné par une chaudière.

Les dégâts matériels sont considérables ; tout ou à peu près tout ce que renfermait le magasin a été la proie des flammes.

(Union de l'Ouest.)

On lit dans la Sarthe :

Les habitants du Mans ont assisté samedi au plus affligeant des spectacles.

Un de leurs conseillers municipaux a traversé la ville entre deux sergents de ville. Le malheureux était, — ainsi qu'un de ses amis arrêté avec lui, — dans l'état d'ivresse le plus complet.

L'édile et son camarade, — un conducteur des ponts et chaussées, s'il vous plaît, — ont passé la nuit au violon, en compagnie de quelques frères et amis, enfermés pour le même motif.

On raconte que le conseiller, ainsi arraché à ses occupations journalières, faisait partie d'une importante commission du conseil municipal, qui, disait-il, devait se réunir samedi soir, et il réclamait à grands cris la faveur de prendre part aux délibérations de ses collègues. Les membres de cette commission, si réellement ils se sont réunis, ne se sont probablement pas doutés que leur collègue absent gémissait, à quelques mètres au-dessous de la salle de leurs séances, sur la paille humide des cachots.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 23 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département, rue du Bellay, 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 23 janvier prochain inclusivement.

Faits divers.

Un immense incendie vient de dévorer la grande fabrique de draps de MM. Blin et Block, à Elbeuf.

Les pertes matérielles sont évaluées à 185,000 fr. Cinq cents ouvriers sont sans travail.

Sept chasseurs de Châteaudun étaient réunis le 40 septembre 1874 ; un nommé Besnard, carrier, avait été embauché pour rabattre le gibier.

Le soir, vers cinq heures, tous les chasseurs étant réunis, une volée de perdreaux partit à leur portée.

Trois ou quatre coups de fusil furent tirés. Besnard, frappé en plein visage, tomba inanimé sur le sol. L'auteur de cet affreux

accident n'a pas voulu se nommer. Besnard est aujourd'hui incurable.

Les sept chasseurs ont été assignés en 25,000 fr. de dommages-intérêts.

Le jugement de cet important procès est attendu avec impatience à Châteaudun.

Une catastrophe, dont les exemples ne sont point rares dans l'extrême Orient, vient de se produire en Chine. Le fleuve Jaune a subitement changé son cours près de son embouchure, inondant une étendue considérable du pays, faisant des milliers de victimes, et ruinant d'immenses cultures.

Sur un rayon d'une vingtaine de milles autour de Hoo-Choo, la contrée ne forme plus qu'un vaste océan.

Voici un genre de vol absolument nouveau et contre lequel on avouera qu'il était bien difficile de se mettre en garde.

Un individu d'une trentaine d'années, fort bien mis et portant à la boutonnière une rosette multicolore, se présentait ces jours-ci rue Notre-Dame-de-Lorette, et demandait au concierge à voir quelques appartements.

— Il me faudrait, dit-il, un appartement pas trop haut, parce que j'ai avec moi ma vieille mère, qui ne pourrait jamais monter à un quatrième étage.

— Oh ! dit le concierge, nous avons l'ascenseur.

— Peuh ! je vous dirai que j'ai en ces sortes de machines une médiocre confiance.

— Je vous assure que vous avez tort. C'est bien commode et cela fonctionne à merveille.

— Ça ne s'arrête jamais ?

— Jamais. Du reste, si monsieur veut essayer...

— Il n'y a pas de danger. J'aurais trop peur, et pourtant je voudrais bien voir une expérience.

— Tenez, dit l'obligeant concierge, vous allez voir.

Et il monta dans la machine, qui se met aussitôt en mouvement et le porte jusqu'au cinquième pour le redescendre ensuite. Mais, à son retour, il ne trouve plus le visiteur, qui, pendant l'ascension du concierge, avait emporté la pendule de la loge, plus une montre et une chaîne d'or suspendues à côté de la glace.

L'HORLOGE MAGIQUE.

Parmi les curiosités scientifiques, il y en a une fort commentée et qui se pourrait appeler l'Horloge magique.

Elle se compose d'un grand cadran en verre de 30 à 35 centimètres de diamètre. Les heures sont marquées en lettres d'or sur le cristal. Deux grosses aiguilles peuvent marquer les heures et les minutes.

Deux cordes servent à suspendre ce cadran. Voici une horloge bien simple, n'est-ce pas ? Quoi ! une plaque de verre et des aiguilles ? Oui. Eh bien ! cela marque l'heure aussi bien que l'horloge de la Bourse.

Les aiguilles se déplacent comme par magie. Mieux vous prenez l'une des aiguilles avec la main, vous la faites tourner à votre volonté, et l'aiguille revient, non pas là où vous l'avez prise, elle revient intelligemment à l'heure qu'elle marquerait si vous ne l'aviez pas dérangée.

Et cependant pas de mécanisme, pas d'électricité, enfin, rien ! un cadran et des aiguilles. Cette horloge mystérieuse a mis à la torture plus d'un esprit curieux. Voici la clef du mystère :

Les aiguilles sont assez épaisses sur ce large cadran.

Elles se terminent d'un côté en pointe, et, du côté opposé, du côté du centre, elles sont ornées d'une lentille massive.

Si, pour être mieux compris, on place l'aiguille horizontalement dans la direction neuf heures trois heures, on peut la considérer comme un fléau de balance à bras inégaux.

Le point de suspension est le centre du cadran ; à gauche, se trouve la lentille pesante, à droite, l'aiguille proprement dite. Le long bras de l'aiguille fait équilibre au petit bras qui porte la lentille.

Mettez une pièce de 50 centimes sur la lentille, la balance va osciller, le petit bras va s'abaisser, le grand bras va se relever.

Ceci dit, le secret de l'horloge mystérieuse est dévoilé.

La lentille est creuse et renferme un mouvement de montre. Ce mouvement, au lieu

de marquer l'heure, en faisant tourner une aiguille, déplace progressivement un petit poids qui tourne dans une rainure tout autour de la lentille.

Ce petit poids, suivant sa position, rompt l'équilibre de la balance et fait tourner le fléau, c'est-à-dire la grande aiguille de l'horloge. La petite aiguille est entraînée par le mouvement de la grande.

Ainsi, un simple mouvement de montre caché dans le gros bout de l'aiguille anime tout le système. Cette invention très-ingénieuse est due à M. Henri Robert, ancien horloger de la marine.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 11 janvier, 2 heures.

La gauche est résolue, dit-on, à voter le projet Ventavon en première lecture. On considère cette résolution comme ayant pour but de prolonger la crise.

On craint que tous les ministres ne veuillent pas rester en fonctions jusqu'à ce que l'Assemblée ait statué sur la question constitutionnelle.

On hésiterait à admettre M. le duc Decazes, car on craint qu'il ne tombe sous l'interpellation que la droite est résolue de lui adresser sur la conduite déplorable de notre politique extérieure.

Le Livre jaune, qu'on vient de distribuer, n'est pas fait pour rendre la droite indulgente à M. le duc Decazes.

Le centre gauche s'est réuni ; mais on ne sait rien encore de ses délibérations.

On s'entretient dans les couloirs de l'Assemblée des détails rétrospectifs de la crise.

On dit au centre gauche que le maréchal avait fait appeler M. Dufaure pour lui demander de former un cabinet.

En effet, M. le maréchal de Mac-Mahon a fait appeler M. Dufaure, mais la conversation a simplement roulé sur la situation actuelle.

Le maréchal lui a répété ce qu'il avait déjà déclaré à tous ceux qu'il avait fait appeler, à savoir la nécessité qu'il trouvait à constituer un gouvernement conservateur.

Le maréchal ne lui a jamais offert de composer un cabinet.

Aussi M. Dufaure s'est-il retiré de son propre mouvement, en priant le Président de la République de faire appeler M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a déclaré qu'étant décidé à ne pas se séparer de la droite modérée, il se refusait pour former un cabinet.

La plupart des membres de toutes les gauches trahissent le plus grand enthousiasme pour un ministère Dufaure-d'Audiffret-Pasquier.

Le centre gauche est toujours très-ému de la bienveillance que les bonapartistes témoignent pour un ministère de Broglie-Fourtou.

L'irritation la plus grande existe toujours entre le centre droit et le centre gauche.

La jonction des centres est plus impossible que jamais.

M. Bocher est fort irrité contre le centre gauche ; il a déclaré à des membres de ce groupe qu'il ne fallait compter ni sur lui, ni sur ses amis, pour la commission d'enquête relative aux agissements bonapartistes du comité de l'appel au peuple dans l'élection de M. de Bourgoing, pour laquelle M. d'Audiffret-Pasquier devait, d'un commun accord, être nommé président.

Il avait pourtant été convenu qu'on choisirait sans acception de parti des membres de ces deux groupes hostiles aux bonapartistes.

Samedi, à une heure du soir, le maréchal a déclaré à une personne qui lui rendait visite :

Me voici tranquille pour quelque temps, car le ministère actuel est décidé à rester provisoirement à son poste pour quinze jours encore, jusqu'après le vote des lois constitutionnelles.

M. de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, est de tous les ministres sortants celui qui, dimanche matin, voulait se démettre de ses fonctions le premier.

Le conseil des ministres s'est réuni pour s'occuper de sa décision.

S'il persistait dans sa détermination, il se confirme que M. Grivart serait appelé à remplir l'intérim jusqu'à son remplacement.

Pour les articles non signés : P. GODWT.

Théâtre de Saumur.

PROGRAMME du Concert donné, au profit des pauvres, par la musique municipale de Saumur, demain mercredi 13 janvier.

PREMIÈRE PARTIE.

1° Grand duo de la *Norma*, de Bellini, arrangé pour la musique municipale, par V. M.

2° Duo de violon, de Bériot, exécuté par MM. Meurice et Chevreau.

3° Grand air de la *Reine de Saba*, de Ch. Gounod, chanté par M^{me} Barré-Sabati.

4° Quatuor de G. Onslow.

5° Nocturne de Reuschaël, solo de violoncelle, exécuté par M. Martel, violoncelle solo du théâtre d'Angers.

6° *Dormi pur*, de Scudéri, et *Colombine*, de Massenet, chantés par M^{me} Barré-Sabati.

DEUXIÈME PARTIE.

1° *Fra-Diavolo*, ouverture d'Auber, exécutée par la musique municipale.

2° Concerto de Bériot, pour violon, exécuté par M. Meurice.

3° Overture de *L'Etoile du Nord*, de Meyerbeer, pour piano à 4 mains, exécutée par M^{mes} Maubert et Bersoullé.

4° *Souvenir d'Alsace*, polka, exécutée par la musique municipale.

5° *Coquette*, de Chopin, chantée par M^{me} Barré-Sabati.

6° Fantaisie d'Alard, sur *Faust*, de Gounod, pour violon, exécutée par un amateur.

7° Fantaisie sur des airs russes et écossais, de Franchomme, pour violoncelle, exécutée par M. Martel.

M^{me} Maubert et M^{me} Bersoullé tiendront le piano pour les accompagnements.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2 ; lever du rideau à 8 heures.

AUX LECTEURS

DE
L'UNIVERS ILLUSTRÉ.

A l'occasion de l'inauguration du nouvel Opéra, l'administration de *l'Univers illustré* prépare un splendide numéro entièrement consacré au grandiose et magnifique monument de M. Charles Garnier. Ce numéro exceptionnel contiendra, dans un supplément de double page, une vue générale de l'Opéra. Une deuxième gravure de même format montrera l'intérieur de la salle. Les diverses autres planches reproduiront les plus belles parties de ce vaste théâtre qui n'a pas de rival au monde : escalier d'honneur, loggia, foyer public et foyer de la danse, etc. Des portraits y seront joints. Gérôme, avec le talent et l'esprit que l'on connaît, racontera l'histoire de l'Opéra depuis Lulli, jusqu'à nos jours, avec ses transformations et ses nombreuses émigrations. Ajoutons aussi que la description complète du nouvel Opéra, au triple point de vue de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, sera faite par M. Alphonse Royer, inspecteur-général honoraire des Beaux-Arts, qui fut directeur de l'Opéra pendant plus de sept ans. Tout éloges est superflu quand on a nommé l'auteur de la *Favorite*.

La vue générale du nouvel Opéra, format in-folio, tirée sur papier de Chine, et collée sur papier teinté, avec filets-vignettes, se trouve dans les Bureaux de *l'Univers illustré*, 3, rue Auber, et chez les principaux libraires. — Prix : 1 franc.

AVIS IMPORTANT.

Voir en tête du numéro de cette semaine de *l'Univers illustré* les détails relatifs à la PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE que ce journal offre à ses abonnés. Ce numéro sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 100^e fascicule, SUR à TAL, est en vente.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GÂTÉS
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sommités médicales
Prix: 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffement, étonnements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une Dyspepsie de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPART, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIQUE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 14 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 30 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BÉSSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 9 janvier.

| | | | | |
|-------------------------|-------|--------------------------|-----|-----|
| Froment (l'h.) 77 k. | 18 75 | Huile de lin. | 50 | — |
| 2 ^e qualité. | 74 | Graine trèfle | 50 | 65 |
| Seigle | 75 | — luzerne | 50 | 55 |
| Orges | 65 | Foin (h. bar.) | 780 | 90 |
| Avoine h. bar. | 50 | Luzerne | 780 | 90 |
| Fèves | 75 | Paille | 780 | 40 |
| Pois blancs | 80 | Amandes | 50 | — |
| — rouges | 80 | — cassées | 50 | — |
| Graine de lin | 70 | Cire jaune | 50 | 250 |
| Colza | 65 | Cbanvres 1 ^{re} | — | — |
| Chenevis | 50 | qualité (52 k. 500) | 48 | — |
| Huile de noix | 50 | 2 ^e | — | 44 |
| — chenevis | 50 | 3 ^e | — | 38 |

COURS DES VINS.

| | | |
|--------------------------------|-------------------------|----|
| BLANCS (à hect. 30). | | |
| Coteaux de Saumur, 1873. | 1 ^{re} qualité | 75 |
| Id. | 2 ^e id. | 70 |
| Ordin., envir. de Saumur 1874. | 1 ^{re} id. | 75 |
| Id. | 2 ^e id. | 70 |
| Saint-Léger et environs 1874. | 1 ^{re} id. | 65 |
| Id. | 2 ^e id. | 60 |
| Le Puy-N.-D. et environs 1874. | 1 ^{re} id. | 65 |
| Id. | 2 ^e id. | 60 |
| La Vienne, 1874. | — | 45 |

NOUVEAUX (2 hect. 30).

| | | |
|--------------------------|-------------------------|-----|
| Souzy et environs, 1873. | 1 ^{re} qualité | 100 |
| Champigny, 1873. | 1 ^{re} id. | 150 |
| Id. | 2 ^e id. | 140 |
| Id. | 3 ^e id. | 130 |
| Varrains, 1873. | — | 130 |
| Varrains, 1874. | — | 105 |
| Bourgueil, 1873. | 1 ^{re} qualité | 100 |
| Id. | 2 ^e id. | 110 |
| Id. | 3 ^e id. | 105 |
| Id. | 4 ^e id. | 105 |
| Restigné 1874. | — | 100 |
| Chinon, 1873. | 1 ^{re} id. | 90 |
| Id. | 2 ^e id. | 85 |
| Id. | 3 ^e id. | 80 |
| Id. | 4 ^e id. | 75 |

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1875.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | |
|---|--------|---------|----|---|--------|---------|-------|-----------------------------------|--------|---------|------|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | |
| 3 % jouissance 1 ^{er} juin 72. | 62 | 15 | | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 682 | 50 | 2 50 | Canal de Suez, jouiss. janv. 70 | 495 | — | 2 50 |
| 4 1/2 % jouiss. mars. | 91 | — | | Crédit Mobilier | 367 | 50 | 5 | Crédit Mobilier esp., j. juillet. | 690 | — | 2 50 |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 78 | — | | Crédit foncier d'Autriche | 543 | 75 | 6 25 | Société autrichienne, j. janv. | 670 | — | 2 50 |
| 5 % Emprunt 1871 | — | — | | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 338 | 75 | — | OBLIGATIONS. | | | |
| Emprunt 1872 | 160 | 30 | | Est, jouissance nov. | 518 | 75 | — | Orléans | 397 | 25 | — |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 222 | — | 25 | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 883 | — | 1 25 | Paris-Lyon-Méditerranée | 392 | 50 | — |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 450 | — | 25 | Midi, jouissance juillet. | 625 | — | 3 75 | Est | 388 | — | — |
| — 1865, 4 % | 477 | 50 | — | Nord, jouissance juillet. | 1090 | — | 12 50 | Nord | 397 | 50 | — |
| — 1869, 3 % t. payé. | 312 | — | — | Orléans, jouissance octobre. | 886 | 25 | 7 50 | Ouest | 388 | 75 | — |
| — 1871, 3 % t. payé. | 276 | 50 | 25 | Vendée, 250 fr. p. j. août. | 905 | — | — | Midi | 392 | 50 | — |
| Banque de France, j. juillet. | 3800 | — | — | Compagnie parisienne du Gaz. | 841 | 25 | — | Deux-Charentes | 372 | — | — |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 360 | — | — | Société Immobilière, j. janv. | 36 | 25 | 1 25 | Vendée | 247 | 75 | — |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 460 | — | — | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 215 | — | 2 50 | Canal de Suez | 491 | 25 | — |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 257 | 50 | — | | | | | | | | |
| Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 870 | — | — | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 05 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 01 — — — — —
1 — 35 — — — — —
4 — 12 — — — — —
7 — 27 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 05 minutes du matin, omnibus-mixte.
9 — 30 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 38 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 19.

Etude de M^e GUSTAVE TRANNOY, avoué à Epernay, rue des Tanneurs.

VENTE

Par suite de faillite, En six lots qui seront réunis, D'UNE

GRANDE MAISON

De commerce et d'habitation Avec vastes celliers et dépendances,

CAVES

Pour deux millions de bouteilles,

GRAND JARDIN D'AGRÈMENT

CLOS

Planté d'arbres y appartenant,

TERRAIN A BATIR

Séparé par une ruelle; Le tout d'une superficie de plus de 12,000 mètres,

Situé à Epernay, rue Saint-Laurent, n° 50;

Et en quinze lots,

D'UN TERRAIN A BATIR

D'UN CLOS

Et de plusieurs pièces de

VIGNES et TERRIERS

Sis audit Epernay et terroir dudit lieu (Marne).

L'adjudication aura lieu le **jeudi 28 janvier 1875**, heure de midi, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Epernay, au Palais-de-Justice, rue des Archers.

DÉSIGNATION.

MAISONS, DÉPENDANCES et TERRAINS en dépendant.

Premier lot.

Une maison d'habitation, avec cour, grand cellier, pressoirs, caves, alambic, etc., contenant ensemble 1,859 mètres.

Mise à prix..... 40,000 fr.

Deuxième lot.

Grande et vaste maison d'habita-

tion, entre cour et jardin, contenant 4,791 mètres.

Mise à prix..... 80,000 fr.

Troisième lot.

Un terrain, d'une superficie de 2,781 mètres 48 décimètres, sous lequel il existe 212 mètres de caves.

Mise à prix..... 10,000 fr.

Quatrième lot.

Un autre terrain, planté d'arbres fruitiers, contenant 405 mètres; il existe 25 mètres de caves, tant sous le sous-sol de ce terrain que sous celui de la rue des Semouins.

Mise à prix..... 1,200 fr.

Cinquième lot.

Un autre terrain, planté d'arbres fruitiers, de 337 mètres 50 décimètres.

Mise à prix..... 1,000 fr.

Sixième lot.

Un autre terrain, de 337 mètres 50 décimètres, planté d'arbres fruitiers.

Mise à prix..... 1,000 fr.

Terrain à bâtir, Clos, Vignes et Terriers.

En quinze lots, sur les mises à prix réunies de..... 3,180 fr.

S'adresser, pour les renseignements: A Epernay: 1^o à M^e TRANNOY, avoué; 2^o à M. BUCQUET, rue du Donjon; 3^o à M^e POUQUET, notaire; 4^o et au greffe du tribunal civil d'Epernay, où se trouve déposé le cahier des charges. (15)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

PROPRIÉTÉ

DE

CHASSE ET DE PRODUIT

Appelée

LES ROCHEREAUX

Située commune de La Breille, canton nord-est et arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), près la route de Courléon. Consistant en 113 hectares environ

de terres, prés, landes et sapinières, avec maison de fermier au centre. Exploitation facile. — Produit net et assuré: 3 0/0.

S'adresser, pour traiter: A M. LÉGER-DEMUTZ, au Moulin-Sée, commune de Gizeux (Indre-et-Loire); A M. POTIER, maître d'hôtel à Hommes; Et audit M^e FLEURIAU. (656)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle.

S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO

DU PÉROU

Loi du 31 Novem- bre 1869

GUANO DISSOUS

DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULE

Brest, chez M. E. VINCENT

Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}

Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS

Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}

Épaves, chez M. E. FICQUET

Langon, chez M. E. VINCENT

La Rochelle, GORBINY FAUSPIN et C^{ie}

Lyon, chez M. Marc GILLIARD

Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}

Meun, chez M. LE BARRE

Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD

Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NABAT, MM. JAMONT et HUARD

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris, Département.
Un an... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 fr. 50 4
Trois mois... 2 » 2

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris, Département.
Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois... 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

| | |
|--|--|
| DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 | Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 100 |
| Grandes cartes de France, montées sur toile en rouleau pour bureaux. | Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny; nouvelle édition considérablement augmentée, 25 vol. in-8. en 3 vol. 400 |
| MICHELET (J.), Histoire de France et de la Révolution, 22 vol. in-8. 125 | Atlas géographique, par Langard-Maugé, 4 vol. in-4, chromo. |
| DARST, grand prix | |